

## **AVIS PUBLIC**

# **NOUVEAU RÈGLEMENT EN VIGUEUR**

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 19 mai 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO AD-101-1 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Ce nouveau règlement vise à établir les règles du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de ce cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Je, soussignée, Daniel Prince, greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 20 mai 2026.



Daniel Prince  
Greffier-trésorier par intérim